

Règlement du concours « Femmes en vue » organisé par voxfemina

ARTICLE 1. CONCOURS FEMMES EN VUE

L'association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée *voxfemina- Paroles d'experts au féminin*, dont le siège social est 87 avenue Kléber 75116 Paris France, a été créée en 2010 pour promouvoir la visibilité des femmes dans les médias en tant qu'experts et ainsi contribuer à un meilleur équilibre hommes-femmes dans la société.

Incarnée par sa plateforme internet (www.voxfemina.eu), *voxfemina* compte aujourd'hui 150 femmes experts dont les publications sont relayées sur les réseaux sociaux, et dont le profil est mis en valeur par des mots clés décrivant leurs compétences, qui permettent aux journalistes de les identifier.

Voxfemina, en collaboration avec les partenaires listés à l'article 3 ci-après (les Partenaires) lance aujourd'hui un Concours pour recruter des femmes experts dans les domaines où les médias persistent à interroger 82 % d'hommes, sous l'appellation « Concours Femmes en Vue ».

Les candidates sont invitées à présenter leurs candidatures sous forme d'un « selfie » en français de 90 secondes maximum, qui devra mettre en lumière leurs compétences et expliquer pourquoi et sur quelles thématiques les médias devraient les interroger.

Le selfie sera téléchargé sur le site dédié au concours avec un dossier de candidature composé selon les modalités décrites à l'Article 5.

Le Concours se déroulera en 1 session du 8 mars au 18 juin 2017.

A l'issue de cette session, les 24 meilleures candidates seront sélectionnées par un jury composé comme indiqué à l'Article 6. (le Jury) qui statuera selon les critères et la méthode décrites à l'Article 6. (ci-après les Lauréates).

Les Lauréates se verront offrir la possibilité de suivre une journée de « media-training » organisée par TF1.

ARTICLE 2. CRITERES D'ELIGIBILITE AU CONCOURS

Le Concours est ouvert à toute personne physique de sexe féminin majeure jouissant d'une expérience professionnelle légitimant sa crédibilité comme expert auprès des médias, dans des domaines de compétence de nature à intéresser le monde de l'économie et des entreprises et/ou le grand public, domaines de compétence dans lesquelles elle peut justifier d'une complète maîtrise acquise sur une période au moins égale à 8 ans ou à travers une publication suffisamment complète (livre, rapport, mémoire ou thèse) de nature à étayer et structurer son expertise ou une création (notamment d'entreprise ou de projet dans le domaine associatif ou sociétal) attestant du niveau d'expertise de la candidate,

Toute personne se portant candidate s'engage sur l'exactitude des informations concernant sa biographie, ses diplômes, ses publications, et d'une manière générale, l'ensemble des informations portées à la connaissance de *voxfemina*.

Les candidates comprennent que la contrepartie de la visibilité dans les médias comporte un engagement de disponibilité et de réactivité vis-à-vis des Partenaires et

des journalistes, qu'elles s'engagent par avance à respecter si elles sont sélectionnées comme Lauréate dans le cadre du Concours.

La participation au Concours est gratuite et ne comporte aucune autre obligation que celle de respecter les termes et conditions du présent règlement. Le Concours ne comporte aucune obligation d'achat, ni aucun aléa ou tirage au sort qui pourrait entraîner l'application des articles L121-36 et suivants du Code de la Consommation. La participation au Concours est limitée à une seule participation par personne.

ARTICLE 3. PARTENAIRES

Le Concours est organisé en collaboration entre les partenaires dont le rôle est précisé dans ci-dessous :

- Lp digital : Création logo, site et branding
- voxfemina : Lancement et pilotage du Concours. Appel à candidature dans les réseaux sociaux féminins
- La Tribune : Echange de visibilité entre le Concours et le prix La Tribune Women's Award
- TF1 et TF1 Events : Organisation de sessions de média training pour les lauréates sélectionnées par le Jury
- Orange : Mise à disposition de locaux pour le lancement du concours
- OZINFOS : Agence RP et communication presse
- BPI France : Accueil stand Women's Forum 2016

ARTICLE 4. CALENDRIER DU CONCOURS

- Le Concours se déroulera, entre le 8 mars 2017 et le 18 juin 2017 . Il aura pour objet de :
- Solliciter des candidatures par internet,
- Recueillir les selfies et les dossiers d'inscription,
- Sélectionner les Lauréates en vue d'organiser des sessions de média training d'une journée chacune,
- Collecter le financement nécessaire à l'organisation des journées de média training
- Organiser un évènement de communication autour des Lauréates, avec les partenaires du concours : médias, pouvoirs publics, entreprises, réseaux de femmes.

ARTICLE 5. DEPOT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS

D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription devront être téléchargés sur le site de l'association.

Les dossiers envoyés par courrier recommandé, avec ou sans accusé de réception, ne seront pas pris en compte.

Pour être complet le dossier d'inscription devra être rédigé en français et comprendre :

Le « selfie » d'une durée maximum de 90 secondes, qui devra mettre en lumière les compétences de la candidate et expliquer pourquoi et sur quelles thématiques les médias devraient l'interroger,

Une fiche d'experte établie selon le modèle fourni sur le site de vox femina

Un « pitch » de 600 signes maximum présentant la candidate et son expertise,

Une photo.

Tout dossier de participation incomplet, illisible ou dans lequel un élément manque ou toute indication fautive, erronée ou incomplète entraînera l'élimination immédiate de la candidate au Concours. Cette décision n'est pas susceptible de recours.

ARTICLE 6. CRITERES DE SELECTION

A l'issue de chaque session, un jury composé de représentants des partenaires listés à l'article 3 se réunira pour sélectionner les Lauréates choisies selon les critères listés ci-dessous :

- Intérêt des expertises mises en avant pour les médias,
- Niveau de visibilité de la candidate sur les réseaux sociaux et internet,
- Niveau d'expérience professionnelle (en principe 8 ans minimum sauf notoriété ou dynamisme exceptionnel, liés, notamment, à une publication suffisamment complète (livre, rapport, mémoire ou thèse) ou une création (notamment d'entreprise ou de projet dans le domaine associatif ou sociétal) attestant du niveau d'expertise de la candidate,
- Qualité (tant au niveau du fond que de la forme) du selfie, du pitch, ainsi que du contenu technique des publications ou contributions mises en avant par la candidate,
- Reconnaissance par le milieu professionnel.

ARTICLE 7. PRIX

Le Prix gagné par les Lauréates est la possibilité de participer gratuitement à une journée de média training organisée par TF1. La session de média training consistera à une journée d'exercices pratiques en studio TV et un visionnage critique avec des objectifs précis :

- Déterminer son taux de crédibilité immédiat
- Le look, la gestuelle, le regard, la respiration
- Savoir être court et pertinent
- Déterminer le message essentiel

- Gérer son stress
- Savoir répondre aux questions pièges

A la fin de la journée, les participantes repartiront avec une signature audiovisuelle qui leur permettront d'attester qu'elles sont de « bonnes clientes » pour les journalistes.

Les noms des Lauréates pourront être consultés sur le site de voxfemina.

Les Lauréates seront prévenues par mail.

ARTICLE 8. PORTEE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le règlement du Concours est intégralement consultable sur le site www.voxfemina.eu.

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par voxfemina.

voxfemina se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9. UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES ET

NOMINATIVES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 06/01/1978. Les participantes sont informées que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre du Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participantes à ce Concours bénéficient auprès de voxfemina, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du Concours et les concernant. Pour cela, le participant doit envoyer un mail à l'adresse suivante : dg@voxfemina.eu

Du seul fait de sa participation, chaque Lauréate autorise voxfemina et ses partenaires à utiliser ses nom, prénom et adresse dans toute manifestation publique – promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation ne puisse lui conférer un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que le Prix.

ARTICLE 10. DROIT A L'IMAGE

Le présent règlement est complété d'une Annexe 1. dénommée "Autorisation d'Exploitation des Droits de reproduction des photographies", permettant à l'organisateur d'une part de reproduire et représenter et d'exploiter gracieusement sur le site internet les selfies des participants présélectionnés, et d'autre part, le

photoreportage des candidates présélectionnés. Cette Annexe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE

Le Concours est soumis à la loi française.